



Ambassadeurs
de la
Jeunesse

Le Rwanda post-génocide : Un modèle de reconstruction ?

Par Michel Brault,

Chargé de mission auprès de la Direction générale des Ambassadeurs de la Jeunesse

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2020.

Comment citer cette publication :

Michel Brault,

« Le Rwanda post-génocide : Un modèle de reconstruction ? », Ambassadeurs de la Jeunesse, 23 mars 2020.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : contact@ambassadeurs-jeunesse.org

Site internet : www.ambassadeurs-jeunesse.org

Sommaire

Introduction – P.2

Un pays et une société dévastés, et la nécessité de les reconstruire –
P.3

Concepts théoriques et manifestations concrètes de la
reconstruction – P.5

L'ambition Rwandaise d'être un exemple de « miracle africain » -
P.8

Conclusion – P.11

Annexes – P.12

Le Rwanda, parfois surnommé le « pays des mille collines » en raison de sa géographie très vallonnée, est un pays africain de la région des Grands Lacs. Petit par sa taille (26 338 km² de superficie)¹ mais possédant une forte densité de population grâce à ses 12 millions d'habitants (459,02 habitants/km²)², la république du Rwanda est principalement connue en Occident pour un événement dramatique ayant eu lieu en 1994 : le génocide des Tutsis.

Celui-ci provoque un très grand traumatisme à la fois humain (il est estimé que 800 000 personnes auraient été tuées), sociétal - la société rwandaise étant en ruine - ainsi qu'économique et politique, le génocide s'inscrivant dans un contexte de guerre civile destructrice. Jusqu'au début des années 2000, la priorité est de rebâtir le strict minimum et d'assurer la transition politique devant mettre fin à la domination hutu sur la vie politique du pays.

Depuis l'élection de Paul Kagame (un Tutsi) à la présidence de la république et l'établissement des tribunaux Gacaca, destinés à assouvir une soif pressante de justice après les crimes commis en 1994, le pays s'est lancé dans une politique de longue haleine devant lui permettre de « renaître de ses cendres ». Le but est, bien entendu, d'éviter que ce qui est arrivé en 1994 se reproduise, mais aussi de devenir un acteur régional et international, notamment sur le continent Africain. Autant du point de vue économique et sociétal que des relations internationales, le « miracle rwandais » est issu d'un processus de reconstruction impressionnant et ambitieux, aux formes nombreuses et variées.

Le Rwanda est tout d'abord passé par une reconstruction de sa société, détruite par les horreurs du génocide. Nous verrons quels sont les objectifs à court et long termes du nouveau pouvoir à partir de 1994, ainsi que les moyens mis en place pour que cette « politique d'unité et de réconciliation » arrive à ses fins. Nous aborderons ensuite l'efficacité concrète de ces mesures et verrons comment celles-ci ont contribué à rebâtir une nouvelle société sur les cendres de la précédente. Enfin, nous verrons comment le Rwanda a transformé cette politique de reconstruction nationale en un tremplin destiné à faire du pays un exemple et un acteur régional de plus en plus important.

¹ Mission d'information sur le Rwanda, présentation générale du Rwanda, *Archives de la XIème législature de l'Assemblée Nationale*, 1996.

² *Idem*.

I. Un pays et une société dévastés, et la nécessité de les reconstruire

Les origines de la division

Le génocide des Tutsis au Rwanda, improprement appelé « génocide rwandais », peut être qualifié de tragédie sans précédent dans l'histoire du pays. Ses causes sont anciennes et intimement liées à la colonisation de la région des Grands Lacs par les allemands puis les belges, qui débuta à la fin du XIX^{ème} siècle. Avant cette colonisation, le Rwanda était un royaume qui couvrait approximativement les limites actuelles du pays. La population se divisait en clans, mais aussi en classes socio-économiques : Les Tutsis, les Hutus et les Twas (très minoritaires).

Les autorités coloniales successives, appliquant le célèbre adage « diviser pour mieux régner », s'appuyèrent sur ces divisions existantes et en firent le principal système de classification et de division de la société rwandaise coloniale. Les classes socio-économiques mouvantes devinrent peu à peu des ethnies héréditaires monolithiques. Les colons belges, qui prennent le contrôle du Rwanda suite à la Première Guerre mondiale, s'appuyèrent tantôt sur une ethnie, tantôt sur l'autre pour assurer leur domination sur le pays.

Convaincus par les théories raciales en vogue à l'époque, les colons considéraient que chaque ethnie était supérieure ou inférieure aux autres dans certains domaines. Peu à peu, les rwandais eux-mêmes commencèrent à intégrer ces idées, renforçant la division entre Hutus et Tutsis (et Twas).

À partir des années 1950, les Tutsis, devenus l'ethnie dominante au sein de la colonie belge malgré le fait qu'ils soient minoritaires, commencent à réclamer l'indépendance. Pour faire face à ces revendications, les belges changent leurs alliances et s'appuient sur les Hutus, de plus en plus critiques vis-à-vis de la domination des élites tutsies. L'indépendance sera proclamée en 1961, mais avec la majorité Hutu au pouvoir.

Pendant les décennies suivantes, des politiques de persécution et de ségrégation, alimentées par des théories raciales désormais fortement ancrées dans la société rwandaise, sont mises en place par les gouvernements hutus successifs. Combinée à des massacres réguliers, cette hostilité provoque l'exil de nombreux Tutsis vers les pays voisins. Ces derniers créent en Ouganda, en 1987, le Front Patriotique Rwandais

(FPR), dont l'objectif est le retour des exilés chez eux et la fin des persécutions. Le FPR entre en conflit armé ouvert avec le régime du président hutu Habyarimana en 1990, année qui voit le début de la guerre civile rwandaise³.

Cette guerre civile implique l'établissement d'une Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda en décembre 1993, la MINUAR, pour assurer la mise en place des accords de paix d'Arusha. Malgré ces accords, la situation empire brusquement le 6 avril 1994.

Le génocide et ses conséquences immédiates

Ce jour-là, le président Habyarimana est assassiné lors d'un attentat qui détruit son avion. Cet attentat marque le début du génocide préparé depuis plusieurs années par les organes du « Hutu power ». En conséquence des discours et des messages anti-Tutsis, des milices Hutus extrémistes (les milices Interahamwe, bras armé du Hutu power), ainsi que de nombreux civils Hutus assassinent les Tutsis et les Hutus modérés avec la complicité de la police et de l'armée.

En 100 jours, plus de 800 000 personnes sont massacrées avec des moyens le plus souvent rudimentaires (couteaux et machettes). L'ONU ayant évacué le pays dès le début des événements, aucune intervention armée extérieure ne vint arrêter les massacres, exception faite de la très controversée Opération Turquoise, menée par la France, alliée des régimes hutus du Rwanda depuis déjà de nombreuses années.

Le génocide s'achèvera par la victoire militaire du FPR, la chute des organes du Hutu power et la fuite d'un million de réfugiés Hutus au Zaïre voisin (actuelle République Démocratique du Congo, RDC).

Le Gouvernement d'Union Nationale, instauré le 19 juillet 1994 et dirigé par le FPR, se retrouve confronté à une situation catastrophique. Outre les conséquences humaines et démographiques désastreuses que nous venons d'évoquer (auxquelles il faut ajouter des milliers d'orphelins et de blessés), le nouveau gouvernement se retrouve en charge d'un État aux infrastructures et aux institutions ruinées. La police et l'armée, qui ont largement pris part aux tueries, sont loin d'être fidèles au nouveau régime : certaines unités restées fidèles au pouvoir

³ P. Mahoux, G. Verhofstadt, *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, Sénat de Belgique, 6 décembre 1997.

extrémiste hutu vont même continuer à mener des actions de guérilla durant les années suivantes.

Les écoles, les hôpitaux, les usines et les voies de communication étaient utilisables. Les institutions juridiques et l'appareil institutionnel totalement détruits, leurs membres étant morts, cachés ou en fuite⁴.

Les années qui suivirent le génocide virent donc le pays et ses nouvelles autorités entamer un effort de reconstruction extrêmement important. L'objectif prioritaire fut la restauration de la sécurité et de la stabilité, un objectif rapidement atteint comme le prouve le retrait des fin du génocide, dans le cadre de la MINUAR II). Une autre priorité immédiate fut le rapatriement des réfugiés Tutsis depuis les pays limitrophes, l'une des causes de la guerre civile.

Paul Kagame, chef militaire du FPR lors de la guerre civile, arrive au pouvoir en 2000. Sa présidence verra le début d'un processus de reconstruction nationale plus large. Les objectifs à court, moyen et long-terme du gouvernement étaient multiples : la réconciliation, la sécurité et la stabilité, le renforcement des droits de la personne et la reprise économique. Le plus grand défi était sans doute celui de la réconciliation. Il fallait recoudre le tissu socio-économique, culturel et institutionnel et rendre la justice dans un pays traumatisé⁵.

II. Concepts théoriques et manifestations concrètes de la reconstruction

Théorie de la réconciliation

La reconstruction est mise en œuvre au niveau institutionnel, avec la création de la Commission Nationale pour l'Unité et la réconciliation (CNUR) en 1999 ou l'établissement des tribunaux Gacaca, mais aussi à l'échelle citoyenne avec de nombreuses initiatives destinées à développer, ou redévelopper, un sentiment national⁶.

⁴ P. Mahoux, G. Verhofstadt, *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, Sénat de Belgique, 6 décembre 1997.

⁵ Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, *Le processus d'Unité et de réconciliation au Rwanda*, Kigali, éd. CNUR, décembre 2016, p. 29.

⁶ V. Rosoux, « Rwanda, les risques d'une réconciliation idéalisée », *Déviance et Société*, mars 2016, vol. 40, pp. 309-326.

Ainsi, la CNUR résume en ces termes les trois éléments principaux qui doivent servir de matrice à la politique de réconciliation et d'unité du pays :

- les citoyens doivent comprendre qu'ils partagent ce pays sans qu'aucun n'ait une prérogative exorbitante par rapport aux autres. Cela traduit une volonté d'empêcher des facteurs de division d'apparaître à nouveau ;
- les citoyens ont le devoir de défendre leur patrie contre toute attaque ou perturbation ;
- les citoyens doivent avoir des éléments en commun et produits par eux-mêmes (symboles nationaux) à travers lesquelles ils perçoivent leur identité commune⁷.

L'aspect judiciaire de la réconciliation et le rôle du devoir de mémoire

Le premier grand chantier de la réconciliation nationale fut le judiciaire. Depuis 1994, les prisons rwandaises étaient peuplées de génocidaires présumés. Jusqu'ici, ils n'avaient pu être jugés en raison du très fort affaiblissement du système judiciaire post-génocide.

La prise en charge par la nouvelle justice rwandaise des génocidaires à partir du début des années 2000, notamment *via* le système des Gacaca, un tribunal populaire d'inspiration traditionnelle à l'échelle des villages, est un symbole du processus de réconciliation tel qu'il est conçu par le gouvernement rwandais.

En effet, les tribunaux Gacaca, en plus de rendre la justice, participent à un devoir de mémoire qui est appelé à devenir une pierre angulaire du processus de reconstruction⁸. D'autres initiatives d'inspiration populaire seront institutionnalisées afin d'aider à la réconciliation et à l'unité.

Le devoir de mémoire au Rwanda sert à deux choses : se souvenir et, bien évidemment, réconcilier. Son illustration la plus importante passe par l'érection de mémoriaux et de monuments. Le génocide n'ayant épargné aucune zone géographique du pays, les mémoriaux et monuments, de formes et de tailles variées, parsèment le pays. Cela va

⁷ Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, *Le processus d'Unité et de réconciliation au Rwanda*, Kigali, éd. CNUR, décembre 2016, p. 29.

⁸ M. S. Kamanzi, « Rwanda, quelle réconciliation ? », *Etudes*, mai 2004, tome 400, pp.581-586.

de la simple plaque énumérant le nom et l'âge des victimes érigée sur le lieu de vie ou de travail de ces dernières à la conversion d'un lieu de massacre en mémorial (ce fut notamment le cas de nombreuses églises, telles que celle de Nyanmanta, non loin de la capitale Kigali). Les mausolées, ou sont rassemblées d'autres victimes du génocide au fur et à mesure de leur découverte, sont sans doute la forme la plus impressionnante de ce travail de mémoire. Ainsi, celui de Bisesero, dans le Sud du pays, contient les ossements de milliers de Tutsis ayant résisté un temps aux miliciens génocidaires et aux soldats du régime hutu extrémiste. Le mémorial du génocide de Kigali est adjacent à un musée relatant les causes, le déroulement et les conséquences du génocide de 1994⁹.

L'État s'engage aussi dans la lutte contre le négationnisme, qui demeure présent, bien que fortement réprimé. Le négationnisme du génocide des Tutsis au Rwanda prend différentes formes. Certains défendent l'idée que les deux parties sont à blâmer et ont commis des exactions. D'autres affirment que le récit de ces exactions est exagéré et amplifié par le pouvoir rwandais, aux mains d'un supposé dictateur, Kagame (un Tutsi). Les peines encourues en cas de négationnisme sont lourdes et se traduisent par des amendes ou de la prison. Mais à l'avenir, avec le renouvellement des générations, la remise en cause de l'Histoire officielle pourrait devenir un problème plus pressant et menaçant pour la cohésion nationale¹⁰.

C'est l'une des raisons pour laquelle le gouvernement veut s'assurer que l'unité nationale soit solide et pérenne. Outre les mesures emblématiques que sont les Gacaca et les mémoriaux, de nombreuses autres initiatives et politiques, institutionnelles et locales, ont été lancées ou adoptées depuis une vingtaine d'années.

Autres initiatives locales et institutionnelles et le rôle de la religion

Ainsi, les différences et séparations entre ethnies sont effacées et interdites au niveau institutionnel. Symbole de cette volonté de créer une identité nationale rwandaise unie, les cartes d'identité ne doivent plus afficher à quelle ethnie appartient leur détenteur. Cette mesure est d'autant plus symbolique que les cartes d'identité avaient été l'un des principaux moyens pour les milices Hutus de reconnaître les Tutsis

⁹ Voir la carte des sites mémoriaux sur le site internet *Genocide Archive of Rwanda*.

¹⁰ A. Mugiraneza, « Négationnisme au Rwanda post-génocide », *Revue d'Histoire de la Shoah*, janvier 2009, n° 190, pp. 285-298.

avant de les massacrer. De plus, toujours dans ce souci combiné d'effacer les divisions existantes et de créer une identité nouvelle, le gouvernement réassure régulièrement les Hutus quant à leurs droits, prouvant ainsi que le but n'est pas la vengeance, mais bien la réconciliation¹¹.

Les mesures prises ne sont pas qu'institutionnelles. Tout comme les Gacaca, des politiques inspirées de la tradition rwandaise et visant à une réconciliation de la population « par le bas » sont mises en place. Par exemple, les initiatives populaires « Ingando » et « Ndi Umunyarwanda » servent respectivement à réintégrer les réfugiés et les prisonniers dans leurs communautés d'origine et à organiser des forums populaires de discussion et d'échange portant sur le génocide, ses causes et sur la façon d'y remédier. D'autres initiatives existent telles que les commémorations « Kwibuka », le « Programme pour la Paix et l'Education au Rwanda » et la promotion de médias dits de « la réconciliation »¹².

L'objectif du gouvernement rwandais et du président Kagame ne sont pas uniquement la réconciliation et la reconstruction de l'unité du pays, bien qu'elles soient les principales priorités de celui-ci. Le Rwanda, depuis le début des années 2000, veut aussi devenir un exemple de réussite économique, sécuritaire, sociale et même diplomatique. Une « Suisse de l'Afrique » qui serait passé avec succès d'un symbole de tragédie à celui de « success story ».

III. L'ambition Rwandaise d'être un exemple de « miracle africain »

La réussite économique, sécuritaire et sociale

Du point de vue de l'économie et du développement, la situation au Rwanda est parfois qualifiée de miracle. Bien que certains attributs indispensables pour être qualifié de pays développé soient encore lacunaires (accès à l'électricité et l'eau courante encore difficile ou impossible pour une grande partie de la population), le développement des infrastructures (routes) et du domaine de la construction est

¹¹ S. Thomson, « La politique d'unité et de réconciliation nationale au Rwanda : figures imposées et résistance au quotidien », *Genèses*, avril 2010, n°81, pp. 45-63.

¹² Voir la liste des initiatives populaires dans la rubrique *Community Renewal* du site internet *Genocide Archive of Rwanda*.

impressionnant. En effet, les principales routes entre la capitale et les grandes villes de province sont goudronnées et en bon état.

Pour se développer économiquement, le Rwanda mise sur la finance et les services pour contrebalancer sa grande dépendance vis-à-vis de l'agriculture (32,5% du PIB en 2014) et son industrie peu développée. Ainsi, les banques, le tourisme et les télécommunications sont la figure de proue de la dynamique économique rwandaise. Le Rwanda a fait une grande publicité au « premier smartphone made in Africa », fabriqué à Kigali, la capitale.

Du point de vue de la sécurité, les conséquences du génocide se font sentir. Afin d'atténuer la tâche indélébile que représente la participation de la police et de l'armée au génocide, le pays s'est doté de forces de sécurité intérieures et extérieures parmi les mieux entraînées et les moins corrompues d'Afrique. Elles sont notamment entraînées par Israël, pays avec lequel le Rwanda entretient de bonnes relations. Les nouvelles forces armées et de police du Rwanda doivent assurer la protection et la stabilité de l'État et de la société. L'État rwandais s'est aussi engagé dans une lutte contre la corruption plutôt efficace, puisque le Rwanda est l'un des pays africains les mieux notés par Transparency International (cinquième pays le moins corrompu du continent).

Toujours dans le souci de se débarrasser le plus possible de l'image du génocide et d'apparaître comme un pays moderne, le Rwanda fait de nombreux efforts vis-à-vis des droits de la femme et de l'égalité des sexes. La majorité du parlement rwandais est composée de femmes et l'égalité des sexes est inscrite dans le préambule de la constitution du pays¹³. Le Rwanda a également fait des efforts en matière de droits de l'homme en général avec l'abolition de la peine de mort en 2007¹⁴.

Les ambitions régionales et internationales

Au-delà du fait qu'elles empêchent une nouvelle tragédie et permettent au pays de se développer, toutes ces évolutions servent aussi à faire du Rwanda un exemple sur le plan local et même continental malgré sa taille modeste. Le but est aussi d'apparaître comme un pays moderne,

¹³ Constitution de la République du Rwanda, entrée en vigueur le 4 juin 2003, préambule, article 10, p. 1.

¹⁴ Loi organique n° 31/2007 du 25/07/2007 portant abolition de la peine de mort, entrée en vigueur le 25 juillet 2007, *Codes et lois du Rwanda-Ministère de la Justice*.

un contraste renforcé par la proximité de zones instables considérées comme faisant partie des moins développées au monde (RDC).

L'Histoire récente du Rwanda et son abandon par la communauté internationale il y a 25 ans a poussé ce dernier à s'investir sur la scène internationale. Le Rwanda est actif au sein des Nations Unies et de l'Union Africaine, dont Paul Kagame fut président de 2018 à 2019, du Commonwealth, dont il est membre depuis 2009 (cette adhésion est dans la logique de délaissement de la langue française au profit de l'anglais, jugé plus profitable pour l'avenir du pays), mais aussi de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette dernière organisation est particulièrement intéressante puisqu'elle est en passe de devenir une véritable fédération, le Rwanda et les autres pays membres (Burundi, Tanzanie, Kenya, Ouganda et Soudan du Sud) ayant engagé le processus d'écriture d'une constitution commune.

Du point de vue de la sécurité, le Rwanda est impliqué localement, toujours dans le but d'empêcher l'instabilité à ses frontières de déteindre sur sa propre stabilité et sa nouvelle prospérité. À l'Ouest, de l'autre côté du Lac Kivu, se trouve la gigantesque RDC, empêtrée depuis des décennies dans des conflits armés aux motivations diverses. La nouvelle armée rwandaise s'est retrouvée impliquée dans la Guerre du Kivu, une région de RDC où des milices hutues, issues des réfugiés ayant fui après la fin du génocide, perpètrent régulièrement des massacres.

Tout cela nous indique clairement plusieurs éléments. Tout d'abord, le génocide a eu un impact évident sur les politiques de la république du Rwanda après 1994. Le traumatisme fut tel qu'il nécessitait une réaction radicale qui devait changer le fonctionnement du pays en profondeur. Les objectifs du Rwanda post-1994 sont tous plus ou moins directement liés à cette tragédie, et les succès que connaît le pays aujourd'hui sont en partie le fruit de politiques motivées par un mot d'ordre : « plus jamais ça ».

Ensuite, le Rwanda ne se contente pas de profiter de sa bonne santé économique et de son exemplarité socio-politique. Il a l'ambition de l'utiliser pour devenir un modèle pour l'ensemble du continent, dont la majeure partie est encore touchée par les divisions ethniques telles qu'elles existaient au Rwanda auparavant. Le pays use de son expérience tragique, de sa reconstruction et de ses nouveaux atouts pour favoriser la paix dans la région des Grands Lacs *via* de nombreuses initiatives, qu'elles soient politiques (coopération régionale), militaires (intervention en RDC) ou autres. Ces initiatives, en aidant à la stabilité de la région dans laquelle il se trouve, doivent aussi protéger le Rwanda.

Conclusion

Aujourd'hui, alors que son « pays jumeau », le Burundi, est touché par les mêmes tensions ethniques qui l'ont accablé pendant si longtemps, le Rwanda peut apparaître comme une exception sur le continent noir. Il semblait condamné à sombrer dans l'instabilité et la pauvreté perpétuelle. Contre toute attente, il est parvenu à se relever de l'épreuve traumatisante qu'est le génocide. Cette « renaissance » fut possible grâce à la réalisation d'une réconciliation nationale, le développement d'une identité commune, la prospérité économique et la stabilisation politique.

L'objectif premier de ces ambitions était de relever le pays du génocide, et de s'assurer qu'un tel événement ne se reproduise jamais. En une vingtaine d'année, le Rwanda a entrepris avec succès des politiques nombreuses et variées, qu'elles soient pratiques (initiatives populaires) ou symboliques (adoption d'un nouveau drapeau et remise de décorations aux adversaires de l'idéologie génocidaire). Se basant sur ses nouvelles forces, le pays cherche désormais à être un acteur local et, dans une moindre mesure, international important, travaillant avec ses voisins à régler les problèmes sécuritaires autour de lui.

Le succès de la reconstruction nationale rwandaise, parfois qualifiée de « miracle », sert aujourd'hui d'exemple à de nombreuses nations dans le monde.

Annexes



Mémorial de Nyanmanta. Une dizaine de milliers de personnes furent massacrées dans l'église et ses environs pendant le génocide.

Crédit photo : Dave Proffer.



Entrée du mémorial de Bisesero, où plusieurs milliers de Tutsis ont résisté durant plusieurs semaines aux Hutus génocidaires.

Crédit photo : Faustine Niyigena